



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auteurs

Question écrite n° 94081

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les avatars que rencontre la liberté d'expression dans notre pays. Celle-ci ne connaît pas de limites, puisqu'elle autorise la publication régulière des critiques les plus outrées à l'encontre, en particulier, de la personnalité du Président de la République. Elle autorise aussi la publication d'ouvrages, à l'instar de celui intitulé poétiquement « Nique la France ». Nul n'ignore plus ce que signifie l'expression populaire, et à tout le moins vulgaire, de « niquer ». Cette expression lui apparaît-elle de nature à faire progresser la paix et la cohésion sociales dans notre pays, ainsi que les relations entre les Français et ceux qui, installés dans notre pays, ne le sont pas ? Elle lui demande enfin s'il lui apparaîtrait opportun que des écrivains français publient, à titre d'exemple en Algérie, un ouvrage s'inspirant avec délicatesse du titre choisi par cet auteur mais intitulé, cette fois, « Nique l'Algérie » ? Elle lui demande de bien vouloir lui préciser le sens qu'il donne, à l'aune de cette publication provocante, à la liberté d'expression.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94081

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12587

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)